

Le gouvernement Harper imposera de nouvelles mises en garde sur les paquets de cigarettes

Des images plus grandes seront flanquées du numéro d'une ligne téléphonique d'aide aux fumeurs

PIERRE CROTEAU

Entre Noël 2010 et le jour de l'An 2011, la ministre fédérale de la Santé Leona Aglukkaq a montré à la presse de quoi auront l'air les prochaines mises en garde de santé à apposer sur les emballages de petits cigares et de cigarettes vendus au Canada.

Au lieu de couvrir la moitié de chacune des deux principales surfaces des paquets, comme maintenant, ces nouveaux avertissements de santé en couvriront 75 % et incluront une adresse électronique de même que le numéro d'une ligne téléphonique sans frais, où les fumeurs désireux d'abandonner le tabac pourront aller se documenter ou appeler pour recevoir de vive voix des renseignements pratiques.

L'application des nouvelles normes surviendra vraisemblablement en 2011. Rappelons que les mêmes 16 illustrations servent sur les paquets de cigarettes depuis janvier 2001, ce qui a réduit considérablement l'efficacité des mises en garde, de l'avis de Santé Canada aussi bien que des chercheurs universitaires et des groupes pro-santé. Parmi les 16

nouvelles illustrations au programme figure une photo de la squelettique Barb Tarbox sur son lit de mort. Mme Tarbox, un mannequin albertain décédé d'un cancer du poumon en 2003, à 42 ans, et conférencière contre le tabac durant sept des huit derniers mois de sa vie, souhaitait que sa funeste expérience de fumeuse et son image de malade servent à dissuader de fumer.

Les cigarillos pourraient être soumis autant que les cigarettes à la nouvelle réglementation, même s'ils échappent présentement à la définition de « *petits cigares* » incluse dans la *Loi sur le tabac* telle que modifiée par le Parlement fédéral en 2009. La *Loi sur le tabac* accordait déjà au gouvernement un pouvoir discrétionnaire pour élaborer des règlements, et c'est en vertu de ce pouvoir qu'Ottawa impose l'apposition d'avertissements sanitaires sur les emballages de cigarettes. →



Joli cadeau du temps des fêtes pour la santé des Canadiens : le 30 décembre, la ministre fédérale Leona Aglukkaq a dévoilé quatre des 16 futures mises en garde qui couvriront 75 % des paquets.



Le marché noir perd encore du terrain

Le volume des ventes taxées croît alors que le tabagisme diminue ou stagne. La contrebande du tabac est donc en recul, comme le reconnaît l'industrie. 4



Un traité international plus précis

En novembre dernier en Uruguay, des délégués de 133 pays se sont entendus pour mieux implanter la Convention-cadre antitabac de l'OMS. 8

SOMMAIRE

- 12^e Défi « J'arrête, j'y gagne ! » 3
- Semaine québécoise pour un avenir sans tabac 2011 7
- Plainte contre la Vogue 11
- Publicité sur YouTube 12
- Tabac et cancer du sein 13
- Le taux de prévalence stagne 15
- Moins de cigarillos vendus 16



À la différence des règlements décollant de plusieurs autres lois, ceux qui servent à appliquer la législation fédérale sur le tabac doivent cependant être approuvés par la Chambre des communes. L'entrée en vigueur de la réglementation à venir exigera aussi, comme par le passé, une période d'adaptation pour les fabricants de produits de tabac.

La ministre Aglukkaq a promis de procéder rondement.

Un accouchement laborieux

L'annonce faite par le gouvernement conservateur est survenue deux semaines après qu'une majorité de députés au comité permanent sur la santé de la Chambre des Communes, une majorité incluant les élus du parti ministériel, ait rejeté une proposition du député libéral Ujjal Dosanjh, lui-même un ancien ministre fédéral de la Santé de

2004 à 2006, de porter de 50 % à 75 % la proportion de la surface des paquets de cigarettes à couvrir par une mise en garde. Les députés des quatre partis avaient cependant fait l'unanimité derrière une autre motion libérale qui recommandait à la ministre Aglukkaq d'annoncer au plus tôt l'imposition de nouveaux avertissements de santé illustrés.

Le processus de renouvellement des messages a commencé en 2004. Pas moins de 3,6 millions de dollars ont été dépensés afin notamment de tester l'efficacité comparative de diverses illustrations pour prévenir les consommateurs avérés ou potentiels de tabac contre les méfaits sanitaires de son usage. En parallèle, des recherches confirmaient l'intuition que des illustrations plus grandes attirent davantage l'attention que des plus petites.

En septembre 2010, lors d'une réunion à huis clos avec les ministres provinciaux de la Santé, et au grand dam de plusieurs de ces derniers, le gouvernement d'Ottawa avait annoncé qu'il mettait en veilleuse le renouvellement des mises en garde, laissant clairement comprendre qu'il ne pouvait pas mener cet effort de dénormalisation du tabac tout en combattant simultanément la contrebande. Durant l'automne, Leona Aglukkaq et ses fonctionnaires ont ensuite fait valoir la nécessité pour Santé Canada d'examiner l'idée d'utiliser le réseautage social en ligne (YouTube, Facebook, etc.) comme canal pour rejoindre les jeunes et prévenir l'acquisition de la dépendance au tabac. Là encore, des spécialistes de la lutte contre le tabagisme ont craint pendant quelques mois que le gouvernement Harper utilise ce prétexte d'une nouvelle approche pour ne pas renouveler en même temps les mises en garde sanitaires sur les paquets de cigarettes, alors même que ces avertissements sur les emballages sont reconnus mondialement comme étant le canal par excellence par où joindre le plus grand nombre possible de fumeurs, et cela aux frais de l'industrie.

La conférence de presse de la ministre Aglukkaq a rassuré les groupes pro-santé, qui étaient devenus méfiants en raison de la vaste opération de lobbying des cigaretteurs, confirmée par des reportages de la télévision anglaise de Radio-Canada (CBC). Parallèlement, le nouvel ordre du jour de Santé Canada a reçu un accueil glacial de l'industrie



Une des 16 mises en garde qui, depuis 2001, couvrent la moitié des paquets de cigarettes. Santé Canada envisage maintenant de les changer tous les quatre ans.

du tabac, qui voudrait que les pouvoirs publics ne fassent rien de plus que combattre le marché noir.

Une ligne pour décrocher

Des lignes d'aide aux candidats à l'arrêt tabagique existent dans toutes les provinces canadiennes. Au Québec, la ligne 1-866-JAR-RETE, gérée par la Société canadienne du cancer et entièrement financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, fonctionne depuis 2002. Rien n'assure pour autant que tous les fumeurs se souviennent de son existence. Avec la plus récente annonce de la ministre fédérale de la Santé, les gouvernements provinciaux peuvent se remettre à espérer voir les fumeurs dirigés vers de l'aide par l'un des objets qu'ils manipulent le plus souvent : leur tyrannique paquet de cigarettes.



Les futurs avertissements de santé ont ouvert la plupart des bulletins de nouvelles télévisées au pays. Voyez les enregistrements sur le site de notre revue soeur *Tobacco Info*, à www.tobaccoinfo.ca/videos/warnings.htm

Trois des quatre mises en garde dévoilées à Ottawa en décembre dernier.



Cigarettes



Cigarettes



Cigarettes

Défi tabac, 12^e édition

Qui arrête de fumer gagne

Acti-menu aurait beau faire valoir que son Défi « *J'arrête, j'y gagne !* », qui consiste à arrêter de fumer pendant six semaines, a été relevé avec succès par environ 200 000 personnes depuis l'an 2000, ou dire qu'en moyenne 23 % des fumeurs inscrits à neuf des onze précédents Défis réussissaient encore à se passer de tabac un an après leur participation : ces statistiques valent rarement autant, pour la motivation de plusieurs candidats à l'arrêt tabagique, que des témoignages personnels. Alors pour stimuler les inscriptions de fumeurs au 12^e Défi, qui se tiendra du 1^{er} mars au 11 avril 2011, les organisateurs ont fait appel aux témoignages de quelques-uns de ses anciens.

Certes, on pouvait déjà lire des témoignages d'ex-fumeurs sur le site internet du Défi tabac, depuis plusieurs années, et la tradition s'est poursuivie en 2010, avec une page Facebook en renfort. Mais pour la campagne de 2011, une poignée de ces vainqueurs d'un combat personnel contre une toxicomanie des plus répandues ont bien voulu aboutir sur les affiches imprimées et dans les annonces télévisées du Défi, avec leur visage au sourire conquérant et des messages inspirants pour les fumeurs qui n'ont pas encore remporté leur bataille. Les vedettes du moment s'appellent Louis, Martin, Anie, Louis-Alain et Johanne; ces anciens fumeurs ont la trentaine ou davantage; aucun n'est membre de l'Union des artistes; et peut-être sont-ils vos voisins.

Dre Roxane Néron, porte-parole du Défi



Depuis déjà 12 ans, les fumeuses et fumeurs du Québec sont invités à prendre part au populaire Défi du groupe Acti-menu.

Le Défi « *J'arrête, j'y gagne !* » de 2011 a aussi une porte-parole plus officielle. Il s'agit de la Dre Roxane Néron, une spécialiste en arrêt tabagique qui croit que la clef du succès, pour qui tente d'arrêter de fumer, s'avère la préparation.

Sachant, grâce aux fréquents sondages de Statistique Canada, qu'environ la moitié des fumeurs au Québec ont fait durant l'année au moins une tentative d'arrêter, la Dre Néron et Acti-menu appellent chaque fumeur à mieux se connaître et à informer son entourage de sa décision.

Parmi divers courts textes publiés sur le site *defitabac.ca*, on trouve le questionnaire de Horn, qui aide, autant le non-fumeur qui veut épauler les tentatives de décrochage d'un fumeur que ce dernier, à mieux savoir par où prendre le problème. Saviez-vous qu'il y a des fumeurs « compulsifs », des « entre-deux-chaises », des « épicuriens », des « irréductibles » et des « sentimentaux » ? Chaque type a ses croyances et ses habitudes. Certains adeptes du tabac ont une dépendance plutôt physiologique, d'autres une dépendance davantage psychologique et sociale. Tous doivent cependant savoir que des ressources sont à leur disposition au Québec.

Pour rafraîchir les mémoires à ce sujet, l'hivernal Défi « *J'arrête, j'y gagne !* » a été depuis plusieurs années une occasion saisie par le ministère de la Santé et des Services sociaux et ses directions régionales de santé publique, par la Société canadienne du cancer, par les pharmacies du Groupe Jean Coutu, ainsi que par Pfizer et Novartis, deux fabricants de produits de désaccoutumance remboursés par les assurances-maladie. Toutes ces organisations, auxquelles s'est ajoutée depuis deux ans la firme de télécommunication Telus, collaborent avec Acti-menu pour recruter, conseiller et soutenir les volontaires du Défi tabac parmi le million et demi de nos compatriotes qui fument.

En s'inscrivant au Défi « *J'arrête, j'y gagne !* », le participant aura son dossier personnel, se verra remettre une trousse d'aide chez Jean Coutu et pourra recevoir des courriels d'encouragement *J'écr@se*. Le candidat à l'arrêt tabagique qui est moins branché ou qui préfère la voix humaine aux écrans peut, non seulement durant le Défi, mais durant les 46 autres semaines de l'année, parler avec un agent de la ligne 1-866-JAR-RETE. Il peut aussi obtenir une consultation personnalisée et gratuite avec une personne spécialisée en arrêt tabagique employée par les directions régionales de santé publiques. L'histoire se passe dans un Centre d'abandon du tabac près de chez vous. - par Pierre Croteau



Ayant vaincu la cigarette, Johanne, 53 ans, et Louis, 30 ans, témoignent de leur réussite dans l'annonce télé du Défi.

Québec prépare des mesures législatives additionnelles contre le marché noir

... et récolte certains fruits de ses efforts précédents

PIERRE CROTEAU

Le gouvernement du Québec aimerait disposer bientôt d'un registre des produits du tabac, financé par les fabricants, qui lui permettrait de faciliter la saisie des objets de contrebande et le travail des enquêteurs de police, et cela dans le but ultime d'accroître l'effet dissuasif de la taxation sur la prévalence et l'intensité du tabagisme, notamment le tabagisme des jeunes. Des ventes de cigarettes sur le marché noir ne peuvent qu'amoin-drir cet effet dissuasif. Les cigarettes de contrebande se vendraient quatre fois moins cher que les cigarettes taxées, selon le sous-ministre adjoint à la santé publique au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Dr Alain Poirier.

Lors du lancement annuel de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*, le 13 janvier, le Dr Poirier a révélé qu'un projet de loi était en gestation au gouvernement et allait aboutir devant l'Assemblée nationale, peut-être lors des travaux parlementaires du printemps, du moins en 2011. Le sous-ministre Poirier s'est montré confiant que son patron, le ministre Yves Bolduc, de même que le gouvernement Charest retiennent



Arrêté en 2010 pour contrebande de tabac, ce citoyen ne semble pas fier de lui.

aussi l'idée promue par plusieurs groupes pro-santé d'ajouter à la *Loi sur le tabac* une interdiction de fumer à bord d'un véhicule où un enfant prend place. « *La population est assez favorable à ce genre de mesure* », a souligné Alain Poirier, qui a également rappelé que plusieurs provinces canadiennes l'ont adoptée. Ce dernier n'a pas confirmé que les nouvelles dispositions anticon-contrebande seraient dans la même loi.

Les actions contre le marché noir projetées par le Dr Bolduc ne sont pas les premières de son ministère. Depuis mai 2008 à Laval et novembre 2009 sur l'île de Montréal, le MSSS finance l'application par la police locale d'un programme de lutte contre les réseaux locaux de revente illégale de tabac, surnommé « programme VITAL » (pour Ventes Illégales de Tabac À Laval, nom du projet pilote). VITAL mise sur la sensibilisation et la coercition.

Aux initiatives du MSSS s'ajoutent des mesures anticoncontrebande appliquées par d'autres ministères et qui découlent notamment de changements à la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* adoptés unanimement par l'Assemblée nationale en novembre 2009. En plus d'imposer un moratoire sur la délivrance de permis de manufacturier, la Loi contient des dispositions pour le maintien et le renouvellement desdits permis, elle a permis l'augmentation de certaines amendes, a introduit de nouvelles pénalités fiscales et a autorisé les

municipalités à tenter des poursuites relatives à la contrebande.

En parallèle, par des inspections plus fréquentes des commerces légaux, en vertu d'un programme de lutte contre l'économie souterraine élaboré par le ministère du Revenu, le gouvernement a voulu décourager la moindre connexion à des approvisionnements en tabac non taxé. L'opération a ramené certains commerçants dans le droit chemin.

Moitié moins de contrebande qu'en 2008

En septembre 2008, le Conseil canadien des manufacturiers du tabac avait publié une enquête indiquant que la contrebande fournissait 33 % des cigarettes vendues au Canada, 40 % au Québec et 49 % en Ontario.

Le 17 novembre 2010, dans un exposé devant des clients de la banque Morgan Stanley, Louis Camilleri, président du conseil d'administration et chef de la direction de Philip Morris International, a mentionné comme un « *développement positif* » en matière de commerce illégal de tabac « *l'application renforcée [des lois fiscales] au Canada* ». Le grand patron de la maison-mère de Rothmans Benson & Hedges a donné son estimation de la taille actuelle du marché noir : ce serait **ENTRE 10 ET 20 % du nombre de cigarettes consommées** au Canada.



Le Dr Alain Poirier, directeur national de santé publique, a révélé que Québec entendait renforcer ses mesures contre le marché noir du tabac.

Le MSSS s'allie à la police de Laval depuis 2008 afin de pourchasser les contrebandiers de cigarettes.



En novembre dernier, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), à ne pas confondre avec l'AQDA ou l'ACDA, a remarqué dans son bulletin de liaison RADAR que « la contrebande du tabac ne représentait plus 40 % mais bien 19 % des cigarettes mises en marché au Québec », une donnée que le vice-président aux affaires publiques de l'ADA, Pierre-Alexandre Blouin, affirme s'être fait confirmer par les principales compagnies de tabac.

Le 2 décembre 2010, dans une mise à jour de la situation financière du gouvernement du Québec, le ministère des Finances a fait état d'une révision à la hausse de 50 millions de \$ des revenus provenant de la taxe spécifique sur le tabac, par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget Bachand pour l'exercice 2010-11. « En raison des efforts dans la lutte contre la contrebande de tabac, les consommateurs se sont tournés davantage vers le marché légal... », précise le document.

La demande de cigarettes

Les estimations de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2009, sorties en juin 2010, montrent qu'il y avait au Québec 150 000 fumeurs de moins en 2009 qu'en 2007. Cette diminution s'est surtout produite entre 2007 et 2008, car la diminution de 43 000 observée entre 2008 et 2009 n'a pas été assez forte pour être considérée comme statistiquement significative. Reste que le nombre estimé de fumeurs était en 2009 à son plus creux depuis que l'ESCC a

commencé à mesurer le phénomène en 2003. Parallèlement, les estimations annuelles de 2009 de l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada, publiées en septembre 2010, indiquent que la consommation moyenne de cigarettes des fumeurs quotidiens a encore baissé au Québec entre 2008 et 2009, bien que de façon insuffisante pour être jugée statistiquement significative. Là encore, cette consommation était à son plus bas niveau depuis 1999.

Avec pareille stagnation, il est étonnant que le nombre de cigarettes taxées vendues au Québec ait soudainement augmenté de 10,7 % en 2009, la première augmentation depuis 1996, pendant que les cigarettiers ne rataient pas l'occasion d'augmenter leurs prix de vente, des prix qui ont monté légèrement plus en 2009 au Québec que l'ensemble des prix à la consommation.

En septembre dernier, Murray Kainerman de Santé Canada et Rob Cunningham de la Société canadienne du cancer ont fourni leur explication : l'approvisionnement des fumeurs se fait moins qu'avant par le marché noir, d'où leur retour au marché des cigarettes taxées.

Une revente au noir entravée

Le recul de la contrebande paraît s'être poursuivi en 2010, au Canada et au Québec, comme on l'a vu plus haut.

L'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), qui a appuyé dès ses débuts le programme VITAL, a observé que la hausse des ventes de cigarettes taxées en 2010 a été

particulièrement forte dans les zones couvertes par ce programme anticoncontrebande, c'est-à-dire l'île de Montréal et la ville de Laval.

En parlant du recul du marché noir et de la croissance retrouvée des ventes légales au Québec, l'ADA remarquait en novembre : « Il est étonnant que certains groupes très vocaux sur la question de la contrebande n'aient, semble-t-il, pas eu connaissance de ces changements pour le moins significatifs sur la rentabilité des commerces de proximité qu'ils sont censés représenter ». On pourrait ajouter que l'île de Montréal et la ville de Laval sont à plus courte distance que toutes les régions du Québec, sauf la Montérégie, des lieux identifiés par les corps de police comme les principales sources de la contrebande.

Le 18 octobre, la division québécoise de la Société canadienne du cancer et six autres groupes favorables au contrôle du tabac ont réclamé l'extension de VITAL à toutes les régions du Québec.

En attendant, les cigarettes mohawks causent encore du souci.

Les « cabanes à tabac »

Le Journal de Montréal étalait sur les premières pages de son édition du lundi 17 janvier des cartes routières schématiques montrant l'emplacement de 165 « cabanes à tabac » aux abords des réserves mohawks de Kanesatake et Kahnawake, en banlieue de Montréal. Le dossier incluait aussi une entrevue avec Michel Gadbois, dont l'association a réalisé les cartes en question. M. Gadbois préside l'Association québécoise des

Le 17 janvier, Le Journal de Montréal publiait un dossier choc, inspiré du travail de l'ACDA, selon lequel l'offre de cigarettes atteindrait des records dans les réserves mohawks de Kahnawake et de Kanesatake. Pourtant, des sources fiables attestent que la contrebande du tabac a nettement diminué depuis deux ans au Québec et au Canada.



➔ dépanneurs en alimentation (AQDA) et est le vice-président de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA), la première étant une composante de la seconde.

À supposer que les cabanes à tabac soient actuellement en nombre record, le dossier du gros quotidien de Québec ne contient pas de preuve que c'est l'achalandage qui augmente, plutôt que l'effort de vente sur place de cigarettes produites dans des réserves mohawks.

La présentation du *Journal de Montréal* concourt toutefois à montrer que la consommation des 7000 habitants de Kahnawake et des 2000 habitants de Kanesatake ne saurait expliquer à elle seule une telle hyperactivité commerciale, ni l'emplacement particulier des kiosques. Ces points de vente, comme tous les autres, sont légalement tenus de faire acquitter la taxe provinciale et les taxes fédérales frappant les produits du tabac, sauf aux résidents d'une réserve. « *Ce qu'on a essayé de démontrer avec la carte, c'est qu'ils sont placés là parce qu'ils vendent aux Blancs* », précise Michel Gadbois, qui dénonce « *une industrie [qui] est complètement illégale* ».

En octobre, l'AQDA-ACDA avait invoqué l'ampleur de la contrebande au pays pour justifier le report de la mise à jour par le gouvernement fédéral des avertissements sanitaires illustrés sur les paquets de cigarettes.

Du côté d'Akwesasne

À 130 km en amont de Montréal, à cheval entre l'Ontario, le Québec et l'État de New York, dans la réserve mohawk d'Akwesasne, le conseil de bande de la partie canadienne, où d'autres intérêts que ceux des manufacturiers se font parfois entendre, a banni les kiosques de vente de produits du tabac le long des routes. C'est ce qu'observait notamment Marco Fortier dans l'édition du 27 janvier de *Rue Frontenac*.

La partie américaine d'Akwesasne est encore considérée par les corps de police comme un haut lieu de la production illicite de cigarettes, cependant dépassé par Kahnawake depuis que le poste-frontière a déménagé à Cornwall, en Ontario, sur la rive gauche du fleuve, et que le contrôle douanier est plus efficace.



Semaine québécoise pour un avenir sans tabac

« Un monde sans fumée : c'est plus beau »

16 au 22
janvier
2011

À l'hiver 2006, L'Barouf était un de ces milliers de bars du Québec où un non-fumeur ne pouvait pas aller boire un verre avec des amis non-fumeurs sans ressortir avec les vêtements imprégnés de l'odeur du tabac brûlé, voire avec les voies respiratoires encombrées et en plein grand ménage. De quoi écœurer définitivement de passer du temps dans un bar. Personne n'aurait alors spontanément imaginé que le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS) tienne un jour en un pareil endroit sa conférence de presse annuelle de lancement de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* (SQAST).

Observer l'évolution

Cinq ans après l'interdiction - massivement respectée - de fumer dans les endroits publics (31 mai 2006), des milliers de bars prospèrent encore, des hommes et des femmes y cherchent encore l'âme sœur ou une aventure, et même les fumeurs sont loin d'avoir déserté les lieux, plusieurs d'entre eux ayant même diminué significativement leur consommation moyenne de ciga-



Mario Bujold, directeur général du CQTS

rettes par sortie, selon une étude de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) publiée en novembre 2010. C'est à partir d'un bar que la porte-parole de la SQAST, la comédienne Mireille Deyglun, et le directeur général du CQTS, Mario Bujold, ont pu, le 13 janvier, faire part de leur espoir que le gouvernement interdise de fumer dans les véhicules privés où une personne de moins de 16 ans prend place, et la presse n'a pas sursauté. Que le gouvernement veuille introduire bientôt cette interdiction dans la *Loi sur le tabac* ne semble pas non plus une invraisemblance, pour qui a écouté parler le directeur national de la santé publique, le Dr Alain Poirier, lors de ce même point de presse du CQTS, lequel a eu un écho dans plusieurs bulletins de nouvelles. Même les fumeurs seraient à 85 % favorables à l'interdiction du tabagisme dans un véhicule privé avec une personne de moins de 16 ans à bord, d'après ce que révèle l'étude mentionnée de l'INSPQ mentionnée plus haut.

Des fumeurs, il en existe toutefois encore près de 1,5 million au Québec, selon l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC) de Statistique Canada sortie à la fin de juin 2010. Sur



Jeanne Raymond-Valiquette, de la Gang allumée, et Hubert Meilleur, maire de Mirabel, ont demandé de ne pas fumer en automobile en présence d'enfants.

100 Québécois de 12 ans et plus, il s'en trouve encore entre 22 et 23 qui fument. Au Canada dans son ensemble, cette proportion est d'environ 20 sur 100. Avec ces adeptes du tabac, dans encore trop de cas, l'entourage familial, incluant des enfants, respire aussi de la fumée, s'inquiètent Mireille Deyglun et Mario Bujold.

43 % des familles québécoises interdisent l'usage du tabac à la maison, contre 64 % de l'ensemble des familles canadiennes, selon des données de l'ESCC de 2005.

Selon l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada, 11,3 % des enfants de 0 à 11 ans au Québec en 2009 étaient exposés régulièrement à la fumée secondaire de tabac à leur domicile, soit 2,5 fois plus que dans l'ensemble du pays (4,6 %). La proportion de fumeurs chez les Québécois est pourtant très loin de représenter le double de celle mesurée chez l'ensemble des Canadiens.

La différence québécoise semble encore plus marquée sur la route. Selon l'ESCC sortie en juin 2010, 21,9 % des adolescents de 12 à 19 ans au Québec avaient été exposés au cours du dernier mois à la fumée secondaire dans des véhicules, contre 7,1 % dans l'ensemble du Canada.

Faire reculer le tabagisme

Dans le cadre de la SCAST de 2011, du 16 au 22 janvier, le vénérable CQTS, fondé en 1976, a donc voulu remettre l'accent sur la nécessité de ne pas soumettre les non-fumeurs à un tabagisme involontaire, sans pour autant négliger de rappeler aux fumeurs qui nous entourent combien leur auto-intoxication désole le reste de la collectivité et engendre des maladies et des deuils hâtifs. Dans un communiqué émis le 13 janvier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Yves Bolduc, a lui-même tenu à saluer « l'effort de celles et ceux qui sont en processus d'arrêt tabagique, qui ont cessé de fumer ou qui essaient de ne pas exposer leurs proches à la fumée secondaire ».

Le CQTS procède en 2011 selon sa recette éprouvée depuis plusieurs années, en recourant à d'émouvants témoignages de Mireille Deyglun et de dix autres personnalités de la télévision québécoise, concentrés dans des capsules de 30 ou de 60 secondes, capsules concoctées une fois de plus par les bons soins de la metteuse en scène Janette

Le réseau TVA présentait notamment un témoignage de Laurent Paquin, qui joue dans *Caméra Café*. L'humoriste parle du futur mais improbable tabagisme de son fils, âgé de cinq ans seulement.



Bertrand et du réalisateur Jack Hackel. La Réseau TVA, le réseau de Radio-Canada, la station CFCF, le Canal Vie, V Télé et RDS s'occupent de faire voir et entendre les messages par leur vaste auditoire. En parallèle, sur des affiches murales et le matériel promotionnel, de même qu'en ligne, la 35^e SCAST claironne : « UN MONDE SANS FUMÉE – J'y crois ». Ou « UN MONDE SANS FUMÉE – C'est plus beau », « Ça m'inspire », etc.

Chaque jour au Québec, environ 10 femmes et 18 hommes décèdent de maladies causées par l'usage du tabac. Et « il n'y a pas de vaccin » contre l'épidémie du tabagisme, a souligné le Dr Alain Poirier, conscrit l'an dernier dans une guerre au virus A(H1N1), et toujours heureux de canaliser des ressources publiques vers la promotion de saines habitudes de vie.

« Cessez-le-feu » de 24 heures

En matière de fumée, qu'ont en commun les 16 municipalités québécoises de Témiscaming, Rimouski, Lévis, Baie-Comeau, Sherbrooke, Gaspé, Saint-Lin-Laurentides, Mirabel, Shawinigan, Laval, Gatineau, Saint-Hyacinthe, Lebel-sur-Quévillon, L'Ancienne-Lorette, Saguenay et Montréal ?

Réponse : dans le cadre de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*, lors de conférences de presse simultanées à 10 h le lundi 17 janvier 2011, leurs maires respectifs (ou dans quelques cas un autre membre du conseil municipal) ont exhorté leurs concitoyens à ne pas fumer dans les véhicules avec un enfant de moins de 16 ans. L'appel au public ne concernait que les 24 heures de la journée du 18 janvier, mais il avait aussi fait l'objet de résolutions en conseil municipal où tous les membres du conseil, tous partis politiques confondus, s'engageaient personnellement à respecter la trêve de 24 heures.

L'initiative est une réalisation du Réseau conseil de la gang allumée, formé de 16 garçons et filles de 13 à 16 ans, présents dans autant de régions du Québec, et associés aux activités de sensibilisation du CQTS et du MSSS.

La couverture des 16 conférences de presse par les médias régionaux a donné lieu à une ou des interviews du jeune porte-parole sur place, très souvent complétées par une entrevue à distance du directeur du CQTS Mario Bujold.

– par Pierre Croteau

Le réseau V offrait, entre autres, un témoignage de Tammy Verge, que l'on peut voir dans *Atomes crochus* et dans *Un gars le soir*. Elle révèle être comblée que son amoureux Antoine ait écrasé il y a un an et demi. Ce dernier sent et goûte bon maintenant.



Composition des produits du tabac, aide au sevrage, taxation dissuasive

La Convention-cadre de l'OMS a gagné en précision lors de la Conférence de Punta del Este

PIERRE CROTEAU

À Punta del Este en Uruguay, la 4^e Conférence des Parties (COP-4) ayant ratifié la *Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac* (CCLAT) s'est soldée le 20 novembre par des progrès majeurs pour les politiques de santé publique.

Les délégués de 133 pays et de l'Union européenne (UE) ont fait consensus sur l'adoption des directives d'application de plusieurs articles de la CCLAT, un traité international actuellement ratifié par l'UE et par 171 pays souverains (les 172 « Parties »).

Les délégués à la COP-4 ont aussi adopté une déclaration d'appui aux Parties dont les politiques de contrôle du tabac pourraient être contestées par des cigarettiers qui utilisent les accords internationaux en matière de commerce et d'investissements pour retarder l'application locale des directives découlant de la CCLAT. La déclaration adoptée concernait particulièrement l'Uruguay, dont la réglementation récente exige l'apposition d'une mise en garde sanitaire illustrée sur 80 % des deux principales surfaces des emballages de produits du tabac. Ce pays sud-américain de 3,5 millions d'habitants est victime d'une attaque légale du plus grand cigarettier de la planète, Philip Morris International, devant une instance de la Banque mondiale. Depuis 2006, les fumeurs uruguayens ont vu s'étaler sur les paquets de cigarettes quatre vagues différentes d'illustrations et mises en garde de santé. (Voir note 1)



Les participants étaient accueillis par ces cigarettes géantes qui indiquaient leur mortel contenu.

Composition et divulgations

L'article 9 de la CCLAT traite de la composition des produits du tabac, alors que l'article 10 concerne la divulgation de renseignements sur le contenu des produits du tabac et de leurs émissions. Parmi les directives d'application de ces deux articles, on en trouve désormais qui affirment que les Parties devraient « limiter l'utilisation des ingrédients pouvant servir à améliorer le goût des produits du tabac », « limiter l'utilisation d'ingrédients ayant des propriétés colorantes », et limiter l'utilisation « dans les produits du tabac d'ingrédients associés à l'énergie et à la vitalité » ou « pouvant donner l'impression que ces produits ont un effet bénéfique sur la santé ». Finie l'indifférence à l'égard de surnois cigarettes déguisées en friandises et des pernicieuses « vita-cigs ». La ligne de conduite adoptée est clairement énoncée : « Du point de vue de la santé publique, il n'existe aucune justification pour autoriser l'utilisation d'ingrédients

tels que les aromatisants qui aident à rendre les produits du tabac plus attractifs ».

Les recommandations approuvées par les délégués s'appliquent autant aux cigarettes qu'aux cigares, aux mélanges pour pipes à eau, aux produits de tabac sans combustion et à tous les produits du tabac. Il n'y a aucune exemption prévue pour le menthol, l'aromate le plus souvent ajouté aux cigarettes vendues en Amérique du Nord.

Histoire de boucler la boucle avec ce qui a déjà été adopté en 2008 à propos de l'emballage, le texte de 2010 précise que « les Parties devraient envisager d'interdire la vente des produits du tabac dont le conditionnement laisse supposer la présence d'un ingrédient qui a été interdit ou, le cas échéant, soumis à des restrictions comme suite aux recommandations [de la CCLAT] ».

Dépendance à l'égard du tabac et sevrage

Les directives de mise en œuvre de l'article 14 de la Convention adoptées en Uruguay « engagent les Parties à renforcer ou à établir durablement des infrastructures pour encourager les tentatives de sevrage et donner largement accès à des aides aux consommateurs qui souhaitent renoncer au tabac et à prévoir des ressources financières pérennes pour mettre ces aides à leur disposition ». Le texte de 2010 précise que « les stratégies de sevrage tabagique et de traitement de

Des représentants de 133 pays prirent part à la COP-4, en novembre dernier en Uruguay.

PHOTO FCTC.ORG



la dépendance à l'égard du tabac devraient se fonder sur les meilleures preuves d'efficacité disponibles » et que le traitement de la dépendance devrait être « très largement accessible pour un coût abordable ».

Le cahier des directives d'application de l'article 14 recommande aussi que « tous les agents de santé devraient être formés à enregistrer les cas de tabagisme, à prodiguer de brefs conseils, à encourager les tentatives de sevrage et à orienter les consommateurs de tabac vers des services spécialisés de traitement de la dépendance à l'égard du tabac, le cas échéant ».

De plus, le texte invite les Parties « à régler le problème du tabagisme » chez les travailleurs de la santé, puisque ceux-ci « font figure de modèles et, en consommant du tabac, ils nuisent à l'efficacité des messages de santé publique sur les effets du tabagisme », et parce qu'« il est important de réduire l'acceptabilité sociale de la consommation de tabac, et les agents de santé ont un rôle particulier à jouer à cet égard en donnant l'exemple ». Un tel appel pourrait paraître superflu si l'on ignore quelques statistiques troublantes. Selon le Tobacco Atlas de 2009, 6 % des étudiants en sciences infirmières ou en médecine en Chine fument; cette statistique oscille entre 11 % et 21 % dans des pays comme l'Inde, le Brésil et le Canada; entre 31 % et 41 % en Turquie, en Pologne et en Espagne; et plus de 51 % en Italie et en Allemagne. (Voir note 2)

Concernant les approches qui s'adressent à l'ensemble de la population, les directives stipulent que « la communication de masse et les programmes éducatifs sont essentiels pour encourager le public à renoncer au tabac », tout en rappelant que « ces programmes peuvent inclure la diffusion gratuite ou payante de messages par les médias ». On peut



Le ministre de la santé de l'Uruguay, Daniel Olesker (à gauche), et le président, José Mujica (au centre), furent parmi les conférenciers les plus écoutés, notamment pour les mesures antitabac de leur pays.

voir cela comme le complément d'une directive à propos des emballages, adoptée dès 2008, qui précise que « la présence de mises en garde sanitaires et de messages bien conçus sur les conditionnements des produits du tabac est un moyen d'un bon rapport coût/efficacité pour sensibiliser le public aux dangers de la consommation de tabac et un moyen efficace pour réduire la consommation de tabac. »

Taxes et emplois

Les délégués à la COP-4 ont convenu de créer un groupe de travail pour préparer des directives d'application de l'article 6 de la CCLAT, lequel concerne les politiques financières et fiscales qui visent à réduire la consommation de tabac.

À ce sujet, le rapport technique publié en août par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) trace des perspectives encourageantes. De récentes études économétriques montrent qu'en Chine, une hausse de 10 % du prix des cigarettes en réduirait la quantité consommée de 5 % à 6,4 %. En Inde, la

Le philanthrope Bloomberg soutient l'Uruguay

Selon le *New York Times*, le maire de New York, Michael R. Bloomberg, a, le 15 novembre dernier, jour d'ouverture de la COP-4, téléphoné au président de l'Uruguay, José Mujica, pour promettre à ce pays une aide financière dans sa défense contre la multinationale Philip Morris International. Bloomberg, un milliardaire possédant une longue feuille de route dans la lutte contre le tabagisme, a annoncé plus tard qu'il puiserait dans les 375 millions de \$ qu'il a mis de côté pour la lutte antitabac.

Note 1 : En date du 15 novembre, 44 pays affirmaient qu'ils exigent l'apposition d'une mise en garde accompagnée ou composée d'une image ou d'un pictogramme.

Note 2 : Toutefois, parmi les médecins canadiens uniquement, la prévalence du tabagisme serait de 3 %, comme l'a révélé le Dr Atul Kapur lors de la 6^e Conférence nationale sur le tabagisme ou la santé, à Montréal en 2009.

**VOUS VOULEZ ARRÊTER ?
INSCRIVEZ-VOUS
SUR DÉFITABAC.CA
AVANT LE 1^{er} MARS !**

**POUR INFORMATION ET SOUTIEN :
1 866 JARRÊTE (527-7383)**

« Nous avons réussi
à arrêter de fumer
avec le Défi
J'arrête,
j'y gagne! »

arie & martin
iohanna
louis-alain
louis

Présenté par :

En collaboration avec :

© ACTI-MENU 2011. Toute reproduction interdite. Le Défi J'arrête, j'y gagne! est une marque de commerce appartenant à ACTI-MENU.



même élévation du prix réduirait cette quantité de 1,8 à 3,4 % pour la cigarette conventionnelle, et de 8,6 à 9,2 % pour le bidi, une sorte de cigarette roulée à la

main populaire au sud de l'Himalaya. Même au sein des pays riches, une appréciation de 10 % réduirait, dans la plupart des cas, la consommation de cigarettes d'environ 4 %. « *Les taxes et les prix influent aussi bien sur la prévalence du tabagisme que sur la quantité de tabac consommé* », précise l'OMS.

Les conclusions du rapport technique ont aussi de quoi rassurer les décideurs politiques qui pourraient craindre d'avoir à choisir entre la santé publique et l'emploi. « *Dans la plupart des pays, la majoration des taxes devrait soit avoir une incidence nette nulle sur l'emploi soit, plus vraisemblablement, entraîner une légère augmentation du nombre d'emplois. L'augmentation des taxes sur les produits du tabac a pour effet d'en réduire la consommation au bénéfice d'autres biens et services. Toute réduction des emplois liés au tabac qui pourrait résulter d'une majoration serait donc compensée par une hausse dans d'autres secteurs.* »

PHOTO FCTC.ORG



Kiosque de l'Alliance pour la convention-cadre (www.fctc.org), laquelle soutenait les délégués oeuvrant à un traité plus efficace.

Santé et développement durable

De 2003 à aujourd'hui, 171 pays et l'Union européenne se sont formellement déclarés « Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac ». Ce traité international avait été adopté originalement le 21 mai 2003, à Genève, par les délégués des pays-membres de l'OMS. Tant le Parlement fédéral canadien que l'Assemblée nationale, celle-ci en vertu de la doctrine Gérin-Lajoie sur les compétences législatives du Québec, ont ratifié la CCLAT, à l'automne 2004.

Le traité est entré en vigueur le 27 février 2005, 90 jours après l'adhésion d'une quarantième Partie. Depuis lors, la Conférence des Parties s'est réunie quatre fois afin d'amender et d'approuver des directives d'application de diverses clauses de la Convention-cadre. Lors d'une troisième session tenue en 2008 à Durban, en Afrique du Sud, les Parties ont convenu d'imposer **l'emballage neutre pour les produits du tabac**.

Bien que les décisions lors de ces réunions puissent être prises à la majorité, elles ont toutes été, depuis le début, l'ob-

jet de consensus successifs. Malgré l'absence de sanctions externes contre les Parties dont les lois et règlements ne se conforment pas aux directives, les observateurs de longue date de la scène réglementaire tels que l'avocat Rob Cunningham croient que les décisions internationales procurent un renfort considérable aux tenants d'un contrôle du tabac plus efficace dans chaque pays.

Points de vue canadiens

Tout ce travail, ces réunions, ces mesures à mettre en œuvre entraînent des dépenses d'argent dans l'immédiat, et plusieurs pays ont de faibles ressources.

Melodie Tilson, directrice des politiques de l'Association pour les droits des non-fumeurs et une observatrice canadienne à la conférence de Punta del Este, estime que les Canadiens ont une solide expérience dans la mise en œuvre de politiques de contrôle du tabac. Mme Tilson croit nécessaire que les gouvernements relativement riches de la planète accordent du financement aux pays en développement pour faciliter le transfert des connaissances dans la lutte contre le tabagisme.

Rob Cunningham, analyste principal des politiques pour la Société canadienne du cancer et lui aussi un observateur à la conférence uruguayenne, considère que la manière innovatrice que le gouvernement canadien a eue de s'attaquer aux produits du tabac aromatisés avec la *Loi restreignant la commercialisation du tabac auprès des jeunes* de 2009 a inspiré plusieurs pays qui ont légiféré depuis lors. D'un autre côté, la santé publique au Canada ferait des progrès si nos lois et règlements se conformaient davantage aux directives d'application de la CCLAT, notamment celles adoptées en 2008 à propos de l'emballage et de la promotion des produits du tabac. Ainsi par exemple, il n'y a pas de raison, aux yeux de M. Cunningham, pour que la mise en garde sanitaire couvre actuellement la moitié, et bientôt les trois quarts, des deux principales surfaces d'un paquet de cigarettes, mais demeure si discrète sur les emballages des autres produits du tabac en vente au Canada, entre autres les cigares de plus de 1,4 gramme et le tabac à pipe.



La Vogue racole

Publicité dénoncée

Pour faire auprès du personnel des points de vente de produits du tabac la promotion de sa marque de cigarette *Vogue*, lancée sur le marché canadien en 2009, Imperial Tobacco Canada (ITC) a produit un poster qui confère à cette marque, selon un communiqué de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT), « une aura de prestige et de sexualité en présentant une ravissante jeune femme (ressemblant beaucoup à l'actrice américaine Halle Berry) en petite robe de soirée descendant d'une limousine ». La CQCT déplore qu'ITC profite aussi de cette annonce pour vanter sa *Vogue* en la qualifiant de « cigarette la plus féminine qui soit ».



Le poster n'est pas destiné à être exposé à la vue du grand public, mais il peut être affiché dans les arrière-boutiques de quelque 7500 dépanneurs et épicerias qui vendent du tabac au Québec. L'annonce vise à être vue chaque jour par le personnel, souvent jeune et souvent féminin, de ces établissements, afin qu'il puisse ensuite « fournir de l'information » à la clientèle, pour le dire à la façon d'ITC.

Comme le rappelle la CQCT, autant la *Loi sur le tabac* québécoise que la *Loi sur le tabac* fédérale interdisent les références à un « style de vie » dans les annonces de produits du tabac. En revanche, des annonces sont permises dans des publications telles que *Votre dépanneur* ou *Your convenience manager*, spécifiquement destinées aux détaillants canadiens, et que peuvent voir leurs employés. Ces derniers sont « tout aussi humains que l'ensemble des consommateurs et tout aussi vulnérables aux messages trompeurs des compagnies de tabac », souligne Flory Doucas, la codirectrice de la CQCT. De façon plus générale, la CQCT s'est demandé « à quand l'interdiction totale de la promotion du tabac ». – par Pierre Croteau



Flory Doucas, codirectrice de la CQCT

Imperial Tobacco suggère à ses détaillants de faire connaître la Vogue comme « la cigarette la plus féminine qui soit ».

Quoi de neuf ?

au Conseil québécois sur le tabac et la santé



Les jeunes sang mêle!

Depuis sa mise en ligne en septembre 2010, le nouveau site de *La gang allumée* a reçu un bel accueil des jeunes et des adultes qui travaillent auprès d'eux : plus de 6 000 visites avec un temps moyen d'exploration de plus de 5 minutes. On constate aussi que les internautes manifestent un intérêt particulier pour les messages écrits par les jeunes membres du Réseau conseil de la gang allumée.

Afin de mieux faire connaître le nouveau site de *La gang allumée* et de positionner celui-ci comme une référence de base en prévention et cessation du tabagisme chez les jeunes, une campagne de promotion fort originale est en cours depuis l'automne 2010 : le concours « On sang mêle ». Celui-ci invite les jeunes de 11 à 18 ans qui fréquentent une école secondaire ou un organisme jeunesse, à tourner une vidéo sur le thème de la lutte contre le tabac mettant en scène des... vampires! Un total de 2 000\$ en bons-cadeaux sera réparti entre trois vidéos finalistes.

Et les jeunes ont répondu avec enthousiasme à l'invitation! Au 7 janvier 2011, date limite de participation au concours, 23 vidéos originales créées par les jeunes ont été téléversées sur le site



www.lagangallumee.com. Le 10 janvier, un jury a procédé au choix des trois vidéos finalistes. Celles-ci seront mises en vedette sur le site à compter du 24 février prochain.

Une publicité diffusée dans les cinémas de la province invitera la population à voter pour leur vidéo préférée sur le site de *La gang allumée*. Des billets de cinémas pourront être gagnés chaque jour jusqu'au 31 mars 2011. À cette date, le décompte des votes reçus déterminera à qui iront les 3 grands prix.

D'ici là, venez visionner toutes les vidéos réalisées par les jeunes et voyez comment ils sang mêle du tabagisme!



Agir ensemble

www.cqts.qc.ca

Sur YouTube, les annonces de cigarettes sont à la vue de tous



Les chefs de file de l'industrie du tabac savent trouver des façons astucieuses de contourner les restrictions juridiques, et une étude récente suggère qu'ils utiliseraient à présent l'Internet pour passer outre l'interdiction de la publicité sur le tabac.

En effet, dans une étude publiée en août 2010 sur le site web de la revue *Tobacco Control*, Lucy Elkin, George Thomson et Nick Wilson, de l'Université d'Otago, en Nouvelle-Zélande, révèlent que les compagnies de tabac utiliseraient des portails de vidéo en ligne pour cibler les jeunes.

Selon ces chercheurs, l'Internet, qui est utilisé par près d'un quart de la population mondiale, constitue le forum idéal pour la commercialisation du tabac en raison de l'absence de restrictions.

Les auteurs de l'étude ont cherché sur YouTube des vidéos présentant les cinq plus grandes marques de cigarettes au monde, à l'exception des marques chinoises : *Marlboro*, *L&M*, *Benson & Hedges*, *Winston* et *Mild Seven*. Ils ont affiné les premiers résultats de la recherche pour les limiter aux vidéos en langue anglaise les plus regardées. Au total, 163 vidéos figurant dans les 20 premières pages de la recherche ont été analysées et 20 vidéoclips ont été qualifiés par les chercheurs de « réalisations professionnelles ». Toutes les vidéos examinées ont été classées selon le caractère positif, négatif, complexe, incertain ou neutre de leur contenu.

La plupart de ces vidéos mettaient en vedette des personnes fumant des cigarettes, et le nom de la marque figurait même dans le titre de quelques-unes d'entre elles. L'étude a porté sur les vidéos les plus regardées, notamment 40 pour chacune des marques *Marlboro*, *Winston* et *Benson & Hedges*, 24 pour la marque *Mild Seven* et 19 pour *L&M*. Sur les 40 vidéos associées à la marque *Marlboro*, 39 contenaient le nom de la marque dans le titre et 33 présentaient l'image associée à la marque, soit celle d'un homme à cheval. Les vidéos les plus fréquemment visionnées étaient celles qui présentaient la marque *Marlboro*, soit en moyenne près de 104 000 fois.

YouTube : comment ça marche

YouTube est un site web d'hébergement de vidéos qui permet aux utilisateurs de télécharger, de partager et de visionner des films vidéo. Trois anciens employés du service

Plusieurs vidéos en ligne sont d'anciennes annonces télévisées de cigarettes, comme celle-ci, datant des années soixante, alors que les dessins animés *Flintstones* étaient commandités par *Winston*.



de paiement en ligne PayPal ont créé YouTube en février 2005. Située à San Bruno, en Californie, l'entreprise utilise la technologie Adobe Flash pour présenter toutes sortes de vidéos envoyées par les utilisateurs, notamment des films d'amateurs, des extraits d'émissions télévisées, des vidéoclips musicaux, ainsi que le contenu de vidéoblogues et des vidéos inédites. La plupart des images publiées sur YouTube sont téléchargées par les internautes, bien que des chaînes de télévision comme CBS et BBC, entre autres, diffusent certaines de leurs productions sur le site en vertu d'un programme de partenariat offert par YouTube. Les utilisateurs non inscrits peuvent visionner les vidéos, alors que les utilisateurs inscrits ont le droit de télécharger un nombre illimité de vidéos vers le site. Les vidéos dont le contenu peut être offensant ne sont accessibles qu'aux utilisateurs inscrits qui ont 18 ans ou plus.

Elkin, Thomson et Wilson signalent une présence importante de vidéos pro-tabac sur YouTube. L'étude fait état d'une vidéo musicale pro-tabac visionnée plus de deux millions de fois, et mentionne que le nom de la marque de cigarettes était en évidence dans plus de 70 % de toutes les vidéos analysées. Seulement 4 % des vidéos examinées ont été classées « antitabac ».

Dénégations et précaution

Les compagnies de tabac nient l'utilisation d'Internet à des fins publicitaires. Catherine Armstrong, une porte-parole de British American Tobacco, qui est le fabricant de l'une des marques de cigarettes en vedette, *Benson & Hedges*, a affirmé à la BBC que « ce n'est pas notre politique d'utiliser les sites de réseautage social comme Facebook ou YouTube pour promouvoir nos marques de cigarettes », ajoutant que « même les auteurs du rapport ne prétendent pas que nous le faisons. L'utilisation de médias sociaux pourrait enfreindre les lois locales régissant la publicité ainsi que nos normes de commercialisation internationales auxquelles sont soumises nos compagnies partout dans le monde. Nos employés, nos agences et nos fournisseurs ne devraient jamais utiliser les médias sociaux pour promouvoir nos marques de cigarettes. »

Cette annonce télé récente de *Marlboro*, offerte en haute définition, n'a été téléchargée que 3 300 fois en dix mois. Elle fut placée sur YouTube par un Suédois de 30 ans qui la trouve amusante.



Vers 1985, le roi de la pop Michael Jackson endossait les cigarettes Benson & Hedges dans une annonce télévisée que l'on peut revoir sur YouTube.



YouTube a fait écho au rapport en affirmant qu'aucune publicité payée par les compagnies de tabac n'est acceptée dans aucun pays au monde.

Bien que les chercheurs ne prétendent pas posséder de preuves irréfutables de la participation de l'industrie du tabac, le rapport souligne que « le contenu de nombreuses vidéos fréquemment visionnées et susceptibles de plaire aux jeunes met en évidence des marques de cigarettes » et que « les compagnies de tabac ont beaucoup à gagner du potentiel de commercialisation du web 2.0 [pages de réseautage et portails vidéo] sans vraiment risquer de contrevenir à une loi ou au code de la publicité. » En conséquence, les chercheurs concluent que les restrictions actuelles imposées à la promotion du tabac devraient également s'appliquer au web 2.0.

Coup d'œil sur d'autres médias en ligne

Le quotidien britannique *The Guardian* a rapporté que des employés de la multinationale British American Tobacco (BAT) avaient créé des sites d'adeptes sur Facebook pour deux marques de la compagnie, *Lucky Strike* et *Dunhill*, à l'insu de la direction selon celle-ci. L'étude a révélé la présence de plus de 500 réseaux reliés à des employés de BAT tout en précisant qu'il n'y avait aucun moyen de vérifier s'il s'agissait d'une forme de promotion.

Toujours selon l'étude, le groupe de lutte contre le tabagisme Action on Smoking and Health a établi que BAT a engagé une firme de commercialisation en ligne, iKineo, pour faire la promotion de *Lucky Strike* en Afrique. La firme se vante sur son site web d'avoir « élargi la campagne publicitaire de *Lucky Strike* à l'espace numérique qu'elle utilise pour mobiliser un mouvement important de soutien en faveur de la marque. »

- par Joe Strizzi



Ensemble, vers un monde en meilleure santé^{MC}

Actif ou passif, le tabagisme accroît le risque de cancer du sein

Un groupe d'experts canadiens passe en revue les nombreuses études établissant le lien

Dans le passé, les études publiées sur le lien possible entre le tabagisme et le cancer du sein étaient peu nombreuses et présentaient des conclusions divergentes; la plupart de ces études sont à présent dépassées.

Un groupe d'experts a été réuni par quatre agences canadiennes pour examiner en profondeur les éléments de preuve présentés dans les récentes études épidémiologiques et toxicologiques, et dans les analyses des mécanismes biologiques qui établissent un lien entre le tabagisme et le cancer du sein. Selon ces experts, le tabagisme actif et l'exposition à la fumée secondaire augmentent le risque de cancer du sein.

« La fumée du tabac contient 20 agents cancérigènes connus ou présumés associés au cancer du sein, et des mécanismes biologiques reconnus permettent d'expliquer comment l'exposition à ces agents cancérigènes peut provoquer un cancer du sein », écrivent les auteurs.

Kenneth Johnson, Anthony Miller, Neil Collishaw et leurs huit cosignataires concluent que « les liens de causalité sont établis entre le tabagisme actif et le cancer du sein, et entre la fumée secondaire et le cancer du sein chez les jeunes femmes, surtout chez les femmes pré-ménopausées qui n'ont jamais fumé ».

Les experts de ce groupe sont des spécialistes de l'Agence de la santé publique du Canada, de l'Unité de recherche sur le tabac de l'Ontario, de Médecins pour un Canada sans fumée et de Partenariat canadien contre le cancer.

Un article intitulé *Active smoking and second-hand smoke increase breast cancer risk: the report of the Canadian Expert* ➔

Le Programme québécois de dépistage du cancer du sein vise l'ensemble des femmes de 50 à 69 ans.



➔ *Panel on Tobacco Smoke and Breast Cancer* résume leur rapport de 75 pages. Cet article, paru dans le journal *Tobacco Control* en janvier 2010, porte sur l'étude qui a été publiée en avril 2009.

Quelques conclusions de l'étude

Le groupe de 11 experts avait pour mandat de rédiger une synthèse des études récentes et des connaissances de pointe sur l'exposition à la fumée du tabac et le cancer du sein en examinant les recherches approfondies sur le tabagisme actif et le tabagisme passif, et leur lien avec le cancer du sein chez les femmes pré-ménopausées.

Les chercheurs ont découvert que le tabagisme accroît le risque de cancer du sein de 50 à 70 % en moyenne chez toutes les femmes, selon la quantité de cigarettes consommées.

« *Même une exposition modérée à la fumée secondaire, comme c'est le cas des femmes qui vivent ou travaillent avec des fumeurs tôt dans leur vie, accroît chez la femme le risque de cancer du sein lorsqu'elle atteint la trentaine, la quarantaine et la cinquantaine* », déclare le Dr Anthony Miller, spécialiste en santé publique de l'Université de Toronto et membre du groupe d'experts.

De plus, le groupe constitué de six experts canadiens et cinq experts américains affirme qu'une femme sur sept au Canada sera atteinte d'un cancer du sein au cours de sa vie et que cette proportion passe à une femme sur cinq chez les fumeuses.

Une interaction importante entre les antécédents de tabagisme et les antécédents familiaux de cancer du sein chez les parents au premier degré a été également observée, renforçant la théorie que le risque associé au tabagisme augmente chez les femmes ayant une prédisposition familiale marquée pour le cancer du sein. Une étude sur les femmes porteuses des gènes associés au cancer du sein révèle que celles qui fument plus d'un paquet de cigarettes par jour pendant cinq



Douteuse galanterie : le tabagisme, passif ou actif, accroît le risque de cancer du sein.

Première hausse de taxe depuis 2003

Le 1^{er} janvier dernier, l'impôt sur le tabac au Québec a augmenté de 0,60 \$ par cartouche de 200 cigarettes. C'était de la part du gouvernement provincial la première hausse de taxe sur les cigarettes depuis décembre 2003. La contrebande, souvent invoquée pour expliquer la réticence du gouvernement à taxer, n'a pas empêché l'industrie de faire monter le prix de ses cigarettes au Québec, et même plus vite que l'indice des prix à la consommation en 2009. Le Québec demeure la province canadienne où les cigarettes sont les moins taxées.



ans doublent leur risque de contracter un cancer du sein. En outre, l'exposition à la fumée secondaire accroît le risque de cancer du sein de 40 à 50 % chez les femmes plus jeunes, et surtout chez les femmes pré-ménopausées.

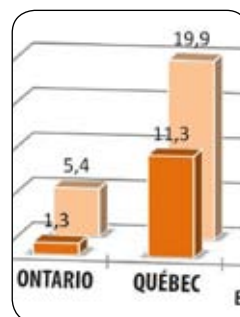
« *On estime que 80 à 90 % des femmes ont été exposées à la fumée du tabac pendant leur adolescence et à l'âge adulte* », déclare le président du groupe d'experts, Neil Collishaw, de Médecins pour un Canada sans fumée. « *Ces femmes courent un risque accru d'être victimes d'un cancer du sein à cause de cette exposition.* » À la lumière de ces découvertes, M. Collishaw, dans une lettre d'avril 2009 à la ministre fédérale de la Santé Leona Aglukkaq, a appelé cette dernière à « *considérer l'inclusion de mises en garde contre le risque de cancer du sein par l'exposition à la fumée du tabac* » dans une prochaine vague de mises en garde sanitaires revampées.

Recommandations

Le groupe d'experts a formulé plusieurs recommandations dans son rapport. La première préconise la poursuite des recherches en vue de soutenir et de consolider les données établissant le lien entre le cancer du sein et la fumée du tabac.

La deuxième recommandation souligne la nécessité d'élaborer une stratégie de communication plus globale sur la santé, axée particulièrement sur les jeunes femmes. « *L'élaboration de meilleurs programmes d'information et de communication afin de mieux sensibiliser le public aux dangers du tabac est un aspect fondamental de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé.* »

– par Joe Strizzi



Erreur humaine

En page 5 d'*Info-tabac* no 85, on trouvait un graphique montrant les pourcentages d'exposition régulière à la fumée secondaire à la maison. Dans la légende, nous avons interverti les couleurs.

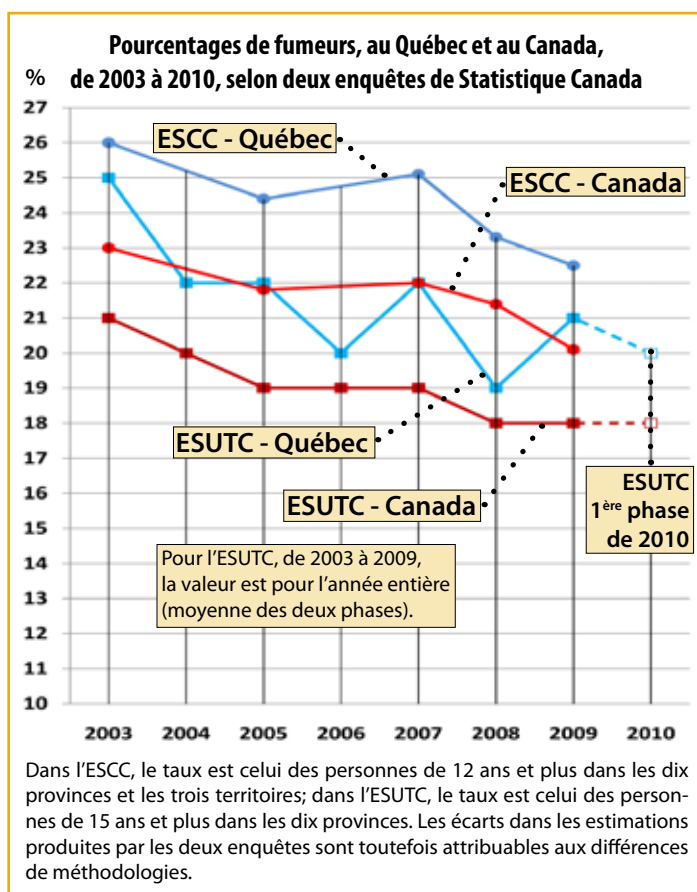
L'orange, en avant, correspond en réalité aux enfants (0-11 ans), alors que le beige, à l'arrière, correspond aux adolescents (12-17 ans).

ESUTC, première partie de 2010

Le taux de tabagisme continue de faire du surplace

18 % de la population canadienne de 15 ans et plus sondée durant la première partie de l'année 2010 (février à juin) fumait la cigarette, quotidiennement ou occasionnellement, alors que cette proportion totale de fumeurs atteignait 17 % un an plus tôt (mêmes mois), selon des estimations préliminaires de l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (ESUTC) rendues publiques par Santé Canada le 7 février.

Compte tenu de la marge d'erreur de ces taux, Santé Canada ne peut que conclure à l'absence de mouvement significatif, par rapport à la période précédente, dans la prévalence générale du tabagisme au pays.



Le même prudent constat vaut pour le Québec, où 20 % des hommes et femmes de 15 ans et plus fumaient durant la première phase de 2010, contre 18 % un an plus tôt, un écart qui pourrait être un signe d'une remontée mais qui n'est pas non plus statistiquement significatif, étant donné la taille du sous-échantillon provincial.

En attendant des données pour l'ensemble de l'année 2010, qui devraient sortir en août ou en septembre 2011, les dernières estimations annuelles de l'ESUTC disponibles indiquent qu'il n'y a eu aucun changement significatif du nombre de fumeurs au Canada et au Québec entre 2008 et 2009, alors que l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), en parallèle, révèle une diminution du nombre de fumeurs en 2009 par rapport à 2008, une diminution significative au Canada dans son ensemble mais pas au Québec. En octobre dernier, des groupes de lutte contre le tabagisme se sont déjà montrés préoccupés d'un pareil piétinement dans l'amélioration du bilan de santé collectif québécois.

Les résultats de la 1^{ère} phase de l'ESUTC ont aussi de quoi causer de l'inquiétude aux groupes pro-santé du Canada. Alors que les fumeurs quotidiens au pays semblaient encore aussi nombreux durant la première partie de 2010 que durant la première partie de 2009, leur consommation moyenne de cigarettes est passée de 13,3 à 15,3 unités par jour, ce que Santé Canada considère comme une remontée statistiquement significative, une première depuis 1999.

Les résultats de l'ESUTC ont 19 chances sur 20 d'être exacts.

Qui fume

Comme d'habitude, l'enquête montre que les **Canadiennes de 15 ans et plus fument en moins forte proportion (14 %)** que les Canadiens aux mêmes âges (21 %). Au Canada et au Québec, comme dans tous les pays du monde, selon le *Tobacco Atlas*, le tabac recrute davantage d'adeptes chez les hommes que chez les femmes, sauf en Suède, en Islande et dans l'île de Nauru, au milieu du Pacifique.

Autant au Canada qu'au Québec, la prévalence du tabagisme augmente en fonction de l'âge jusque vers l'âge de 25 ans, au-delà duquel elle diminue.

- par Pierre Croteau

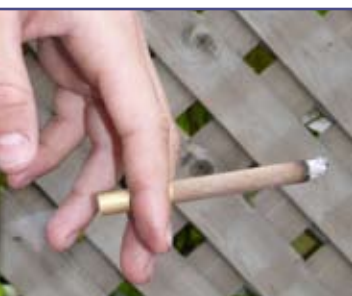


Société canadienne du cancer
Canadian Cancer Society

quand vous voulez
en savoir plus sur le
cancer
information • soutien
www.cancer.ca

1 888 939-3333

lundi au vendredi • 8h à 20h



MILLIONS DE PETITS CIGARES VENDUS

Année	Canada	Ontario	Québec
2006	276	103	57
2007	403	115	120
2008	469	117	139
2009	467	112	129

Source : Christelle Legault, Santé Canada, décembre 2010

Moins de cigarillos vendus en 2009

En 2009, le nombre de « petits cigares » vendus au Canada a diminué, pour la première fois depuis 2001.

La baisse est particulièrement nette au Québec et en Ontario. La chute **ne peut pas** être attribuée aux dispositions sur les petits cigares contenues dans la *Loi restreignant la commercialisation du tabac auprès des jeunes* de 2009. L'interdiction de plusieurs additifs aromatisants dans les cigarettes et les petits cigares, de même que l'exigence de vendre ces derniers en paquets de 20, ne sont entrées en vigueur que par étapes et en 2010. Les clauses de la loi ontarienne qui réglemente la vente des cigarillos et les arômes ne sont pas non plus entrées en application avant l'été 2010. De plus, le volume des ventes n'a pas cessé d'augmenter dans l'ensemble des huit autres provinces.

Rob Cunningham, analyste principal des politiques pour la Société canadienne du cancer (SCC), considère « encourageants » le plafonnement en 2009 de la consommation de cigarillos et la réduction enregistrée en Ontario et au Québec. Cunningham croit que la **disparition des étalages** de produits du tabac dans les points de vente des deux plus grosses provinces canadiennes, après le 31 mai 2008, a contribué à réduire les achats impulsifs, particulièrement ceux de petits cigares. Même si le volume des ventes de cigarillos recommençait à augmenter en 2010, le fait que les produits du tabac soient maintenant soustraits à la vue du public limiterait cette expansion, croit Cunningham. L'expert de la SCC se demande si une réglementation exclusivement québécoise pourrait avoir eu un impact additionnel. Au Québec, depuis le 24 juillet 2008, les produits du tabac doivent être vendus en emballages d'un minimum de 10 unités, à moins que, dans le cadre d'une même vente, le montant payé par un consommateur pour l'achat

d'un ou de plusieurs produits du tabac, autres que des cigarettes, soit supérieur à 5 \$ (montant relevé à 10 \$ le 1^{er} juin 2009).

Tout en partageant les vues de Rob Cunningham, Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé, ajoute que l'attention accordée depuis plusieurs années à la consommation de cigarillos par les groupes pro-santé au Québec a pu contribuer plus qu'ailleurs au Canada à briser le mythe que ces produits étaient moins nocifs que les cigarettes. Dès l'*Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire* de 2008, sortie en novembre 2009, l'Institut de la statistique du Québec constatait un recul significatif (de 21,6 à 17,6 %) de la prévalence de l'usage du cigarillo chez les adolescents.

- par Pierre Croteau

Le fédéral a interdit la plupart des additifs aromatisants dans les cigarettes et les cigarillos. Néanmoins, cette mesure de 2010 a été aussitôt contournée par l'introduction de nouveaux petits cigares sans filtres et un peu plus lourds.



Info-tabac est publié avec l'appui de

Santé
et Services sociaux
Québec



Les vues exprimées dans cette revue ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSSQ ou de Santé Canada.

info-tabac.ca
Revue pour un Canada sans fumée

Publiée cinq fois l'an par l'organisme sans but lucratif du même nom, **Info-tabac** est distribuée gratuitement aux médias, parlementaires et groupes de santé du Canada français (principalement au Québec).

La revue est aussi disponible sur www.info-tabac.ca en formats HTML et PDF. Ce site web dispose d'un moteur de recherche couvrant tous nos textes depuis le premier numéro en 1996.

Dépôts légaux : Bibliothèque et archives nationales du Québec ; Bibliothèque et archives Canada, nov. 1996. ISSN 1480-1833.

Imprimé en 5 800 exemplaires sur papier 100 % recyclé par Impart Litho, Victoriaville QC.



Éditrice : Joanne Brown
514 525-7021, jbrown (a) info-tabac.ca

Publicité et commandites : Denis Côté, coordonnateur, 514 525-7025 dcote (a) info-tabac.ca

Commentaires et suggestions : Pierre Croteau, rédacteur principal, 514 525-7029, pcroteau (a) info-tabac.ca

Révision : Karine Tessier

Télécopieur : 514 525-6044

Abonnements : abonne@info-tabac.ca ou www.info-tabac.ca/abonne.htm



Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro sur :

www.info-tabac.ca/liens86.htm

Envoi par Postes-publication
No 40032064

Si non distribuable :

Rapportez les coordonnées du destinataire à **Info-tabac**, bureau 205, 1988 rue Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7, ou [abonne \(a\) info-tabac.ca](mailto:abonne@info-tabac.ca)